



PROCES VERBAL DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuves pratiques)

Site de formation continue – LOIRET

SESSION DE JUIN 2025

A Orléans, le 03 Juillet 2025

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
0000505105	VTC	ADMISSIBLE
0000471997TF2	VTC	ADMISSIBLE
0000531167PE1	TAXI	ADMISSIBLE
0000535785	VTC	ADMISSIBLE
0000530421PE1	TAXI	ADMISSIBLE

La Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Centre – Val de Loire

Aline MERIAU